



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 octobre 2014  
Français  
Original : anglais

---

Soixante-neuvième session

## Troisième Commission

Point 68 c) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**situations relatives aux droits de l'homme**  
**et rapports des rapporteurs et représentants**  
**spéciaux**

### **Lettre datée du 29 septembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document officiel intitulé « Le Bélarus et les droits de l'homme : principes généraux et coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme de 2012 à 2014 » (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 68 c) de l'ordre du jour.

(Signé) Andrei **Dapkiunas**



**Annexe à la lettre datée du 29 septembre 2014 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Le Bélarus et les droits de l'homme : principes généraux  
et coopération avec les mécanismes relatifs aux droits  
de l'homme de 2012 à 2014**

Le Bélarus s'est toujours opposé à la politisation de la question des libertés et droits fondamentaux, estimant que la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme devait reposer sur une appréciation globale de la situation tenant compte de l'histoire, de la mentalité et des caractéristiques économiques et politiques propres à chaque pays.

Les vues du Bélarus sur les droits de l'homme et sur la situation actuelle à cet égard dans le monde sont exposées dans un article intitulé « Human rights: what and who made them divide the world? »<sup>a</sup>, dont le Ministre bélarussien des affaires étrangères, Vladimir Makei, est l'auteur.

Les droits de l'homme et les libertés, qu'ils relèvent de la sphère civile, politique, économique, sociale, culturelle, privée ou sociétale, sont universels, indivisibles, étroitement liés, interdépendants et complémentaires. Chaque catégorie doit être appréhendée sur un pied d'égalité et faire l'objet de la même attention.

L'examen de la situation des droits de l'homme dans un pays donné fait souvent abstraction des données générales relatives aux sphères socioéconomique, religieuse ou ethnique. Le nombre et la fréquence des manifestations et des actes de protestation sont censés témoigner de la liberté d'expression et d'opinion plutôt que d'être le signe d'un mécontentement causé par une dégradation de la situation socioéconomique ou des violations des droits des individus dans ce domaine. Les activités des organisations ouvertement extrémistes, nationalistes ou néonazies sont considérées comme une expression du pluralisme alors que l'existence même d'une organisation exprimant des vues aussi radicales est à elle seule le reflet d'un malaise social et que les activités de telles structures violent, entre autres, les droits des minorités nationales. Dans le même esprit, les accords et compromis conclus entre patrons et syndicats, qui empêchent donc d'éventuelles grèves, sont critiqués car portant atteinte aux droits des travailleurs.

Les exemples de considérations relatives aux droits de l'homme manifestement erronées abondent tout comme, malheureusement, les déclarations aux visées manipulatrices faites dans ce domaine. Aucun État au monde ne peut se targuer de ne rencontrer aucun problème en matière de droits de l'homme. Le Ministère des affaires étrangères de la République du Bélarus a publié un rapport sur le sujet, qui traite des cas les plus notables de violations des droits de l'homme commises dans certains pays du monde<sup>b</sup>.

Les efforts accomplis par la communauté internationale pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés doivent reposer sur les principes de

---

<sup>a</sup> Disponible à l'adresse suivante: <http://mfa.gov.by/press/smi/b83045265588b2ad.html>.

<sup>b</sup> Disponible à l'adresse suivante: <http://mfa.gov.by/en/publications/reports>.

coopération, d'impartialité et de respect mutuel dans le dialogue, et viser à appuyer l'action menée par les États Membres de l'ONU à l'échelle nationale pour, d'une part, s'acquitter de leurs obligations dans ce domaine et, de l'autre, s'efforcer de définir la frontière tenue entre le respect des droits et libertés des uns et la violation des droits et libertés des autres.

### **Le Bélarus et l'examen périodique universel**

Le Bélarus a mené à bien, en mai 2010, le premier cycle de l'examen périodique universel, à la suite duquel il a accepté 74 des 93 recommandations formulées concernant la promotion des libertés et des droits économiques, sociaux, civils et politiques, et la défense et la promotion des droits des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des réfugiés et des migrants.

Le Bélarus poursuit ses efforts en vue d'appliquer ces recommandations, ce qu'il a réalisé ou partiellement réalisé pour deux tiers d'entre elles. En février 2012, pour prouver sa bonne volonté, il a présenté un rapport intermédiaire<sup>c</sup> à ce sujet au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Le Bureau des Nations Unies au Bélarus a également noté des progrès à cet égard.

Avec l'appui et la participation du HCDH et du bureau de pays des Nations Unies/Programme des Nations Unies pour le développement au Bélarus, le pays a pris l'initiative d'organiser des consultations nationales en prévision du deuxième cycle de son examen périodique universel (printemps 2015), auxquelles ont participé des représentants des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, les milieux universitaires, des organisations de la société civile et des entreprises.

- Première phase (février 2012) : les organisations internationales et la société civile ont fait le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'examen périodique universel. Il a été décidé d'établir le rapport intermédiaire.
- Deuxième phase (décembre 2013) : le HCDH, les organisations internationales, la société civile et des experts internationaux ont examiné les aspects techniques des préparatifs du deuxième cycle de l'examen et l'expérience acquise à l'échelle internationale.
- Troisième phase (mars 2014) : le HCDH, les organisations internationales et la société civile ont passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations sur la base des résultats du premier cycle de l'examen.
- Quatrième phase (novembre-décembre 2014) : il est prévu d'examiner le projet de rapport sur le deuxième cycle de l'examen.

### **Le Bélarus et les organes conventionnels de l'ONU**

Figurant parmi les États fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, le Bélarus est partie à la plupart des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Conformément aux obligations internationales qui en découlent, il présente régulièrement des rapports périodiques qui sont examinés par les organes conventionnels. De 2012 à 2014, les rapports ci-après ont été présentés :

<sup>c</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.ohchr.org/en/hrbodies/upr/pages/uprimplementation.aspx](http://www.ohchr.org/en/hrbodies/upr/pages/uprimplementation.aspx).

- Rapport unique valant quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (novembre 2013);
- Rapport unique valant dix-huitième et dix-neuvième rapports périodiques au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (août 2013).

En 2015 et 2016, le Bélarus présentera des rapports périodiques au Comité des droits de l'homme, au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et au Comité contre la torture.

En outre, dans le cadre de sa coopération avec les organes conventionnels, le Bélarus a établi un document de base commun, qui fait partie intégrante de ses rapports périodiques et décrit la situation relative aux droits de l'homme dans le pays.

### **Le Bélarus et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

D'avril à juin 2013, pour la première fois dans l'histoire de la coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, a été mis en œuvre un projet d'aide technique qui prévoyait la tenue, en mai 2013, d'un premier séminaire sur la lutte contre la traite au regard des droits de l'homme, auquel ont participé des représentants du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains, venant de 22 pays. Le séminaire a été ouvert par le Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Il a abouti à l'adoption d'une résolution prévoyant l'organisation régulière de manifestations similaires consacrées à la lutte contre la traite dans l'optique des droits de l'homme.

En juin 2013, à l'initiative du Bélarus et en coopération avec le Haut-Commissariat et le Bureau des Nations Unies/PNUD au Bélarus qui ont participé à l'événement, un séminaire sur la prévention de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée a été organisé à Minsk à l'intention des administrations publiques et de la société civile.

En 2012 et 2013, à l'invitation du Haut-Commissariat, des fonctionnaires et des représentants de la société civile ont pris part à trois rencontres régionales consacrées à la défense des droits de l'homme, au cours desquelles ils ont été informés des progrès accomplis dans ce domaine, y compris de la suite donnée aux recommandations issues de l'examen périodique universel.

En 2014, le Bélarus a de nouveau invité, mais cette fois-ci en plus grand nombre, des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme à visiter le pays, et il attend leurs réponses.

En juin 2014, un séminaire international sur la création et le fonctionnement des institutions nationales chargées des droits de l'homme a été organisé à l'initiative du Bélarus et en coopération avec le Haut-Commissariat, le bureau du PNUD au Bélarus, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe qui ont participé à l'événement. À cette occasion, les participants ont évoqué pour la première fois l'idée de créer un organe de médiation au Bélarus.

En septembre 2014, à l'initiative du Bélarus et en coopération avec le Haut-Commissariat et le bureau du PNUD au Bélarus qui ont participé à l'événement, un séminaire international sur la lutte contre l'incitation à la haine, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée sur Internet a été organisé en présence de la Rapporteuse spéciale sur les droits des minorités, Rita Izsák.

Le Bélarus prévoit de continuer de coopérer de manière constructive avec le Haut-Commissariat en organisant conjointement des rencontres portant sur l'application des dispositions figurant dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans la pratique judiciaire, la promotion et la défense des droits des personnes handicapées et d'autres questions.

---